



Liste des Médecins traitants et Kinésithérapeutes intervenant au sein de l'EHPAD

Version : 01
Pages : Page 1 sur 2
Date de Création : 10/2017
Date d'Application : 07/2019
Date de Révision :

Codification : Commun/Admission et sortie résident/Admission administrative

Médecin traitant	Adresse	Téléphone
BAUGEY-VERGNORY Françoise	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
BEGEY Bruno	Rue de la Poste – 70100 ARC LES GRAY	03.84.64.83.07
BOLOPION Michel	Place du Général Boichut – 70100 GRAY	03.84.64.85.42
CHARTON Gilles	Place du Général Boichut – 70100 GRAY	03.84.64.85.42
DEMOLY Jean-Marie	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
FAUSSER Claude	2 Impasse des Tilleuls – 70100 GRAY LA VILLE	03.84.65.32.04
GARCIA Julie	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
GARCIA Laurent	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
GRUNCHEC Daniel	45 Avenue Jean-Jaurès 70100 ARC LES GRAY	03.84.65.17.06
LIMONIER Gilles	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
PEPIN Marc	Place du Général Boichut – 70100 GRAY	03.84.64.85.42
PERCEVAL OLIVIER Christelle	16 avenue Charles Couyba 70100 ARC LES GRAY	03.84.65.14.23
PERRUCHINI Sandra	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
ROUSSELET Martin	5B Quai Mavia – 70100 GRAY	03.84.64.56.34
VIERA DA SILVA VIGNY Catherine	Rue de la Poste - 70100 ARC LES GRAY	03.84.64.83.07

Masseur Kinésithérapeute	Adresse	Téléphone
CHAROLLAIS Dominique	16 rue des Casernes - 70100 GRAY	03.84.65.07.70
CUNEY David	Rue Maurice Signard-Résidence Plein Ciel 70100 GRAY	03.80.38.05.45
DEBAURE Benjamin	Kinéo – Avenue des Parcs 70100 ARC LES GRAY	03.84.65.02.69
GUILLEMINOT-ROUX Anne-Sabine	Rue des Frères lumières - ZAC GRAY SUD 70100 Gray	03.84.65.18.70
POUZET Philippe	6 rue de Lorraine – 70100 GRAY	03.84.65.00.00
SANSON Mathilde	Impasse Clément Ader - ZAC GRAY SUD 70100 GRAY	03.84.65.18.70
TRIVERIO-LEGRAND Marie-Hélène	1 grande rue – 70100 GRAY	03.84.65.45.25

L'article L.314-12 du code de l'action sociale et des familles précise que l'intervention des Professionnel de santé exerçant à titre libéral dans les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) implique des modalités spécifique de coordination et d'organisation qui doivent être formalisées dans le cadre d'un contrat de coordination.

Ce contrat définit les modalités d'intervention et de transmission d'informations relatives à l'intervention du professionnel de santé dans l'établissement, de coordination des soins entre le professionnel de santé et le médecin coordonnateur ainsi que les exigences en termes de formation de la qualité des soins. Ce contrat doit être conclu entre le professionnel de santé exerçant à titre libéral et le directeur d'établissement.

Le contrat qui doit être signé par tout professionnel de santé libéral médecin traitant ou masseur-kinésithérapeute qui souhaite intervenir auprès d'un résident en EHPAD est un contrat de coordination. Il vise, à travers des engagements réciproques, à favoriser la qualité de la prise en charge des résidents en EHPAD.

La signature de ce contrat s'inscrit dans le respect du libre choix de son praticien par le résident qui est garanti par l'information complète donnée au résident lors de son entrée dans l'établissement et par acceptation à travers la signature du contrat de séjour qui doit comporter cette information.

Le professionnel de santé médecin traitant ou masseur-kinésithérapeute souhaitant intervenir auprès d'un résident en EHPAD doit signer un tel contrat. La signature de ce contrat avec le directeur de l'EHPAD est préalable à toute intervention au sein de l'établissement.

En cas d'absence de désignation d'un praticien ou de refus de sa part de signer le contrat, une liste des professionnels de santé libéraux intervenant et signataires dudit contrat professionnel de santé est tenue à disposition des résidents et de leurs familles. Cette liste ci-dessous sera actualisée régulièrement et, notamment, suite aux désignations de praticiens par les résidents.